

THE GIMP 1.2.5.



Ouverture et Enregistrement des fichiers

Configuration du raccourci *The Gimp* affiché sur votre bureau

Rappel de la définition d'un raccourci dans Windows :

Le mot **raccourci** peut avoir plusieurs sens en informatique. On distingue :

- Le **raccourci clavier** (en anglais : *hot key*). Touche ou combinaison de touches du clavier qui peut se substituer à une séquence de commandes plus complexes. Cela implique de taper sur ces touches simultanément.
- Le **raccourci** représenté par une **icône** placée le plus souvent sur le *Bureau* du PC. C'est un petit fichier qui permet de pointer sur un autre fichier, un dossier ou d'exécuter une application plus rapidement. Il suffit notamment de cliquer dessus pour l'activer. Remarquer la petite flèche à gauche et en bas de l'icône l'identifiant comme raccourci. Lorsqu'on efface un raccourci, on ne supprime pas le fichier source qu'il représente. Il peut y avoir plusieurs raccourcis pour un même fichier.

Rappel de la définition du chemin d'un dossier ou d'un fichier avec Windows :

Chaque fichier ou dossier (appelé aussi répertoire) est désigné par un chemin qui part de la racine. C'est un peu comme l'adresse que vous écrivez sur votre courrier. Sans adresse, il se perd.

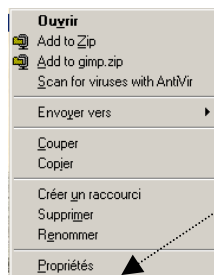
Exemple : "*C:\Program Files\GIMP\bin\gimp.exe*" est le chemin pour lancer l'application *The GIMP*. Le fichier d'exécution *gimp.exe* est le fichier d'exécution de *The GIMP*. Il est enregistré dans un dossier *bin*, lui-même contenu dans un dossier *GIMP* qui lui-même est un sous-dossier du dossier *Program Files*. *Program Files* est un dossier situé à la racine de *C:* (la lettre qui désigne, en général, le disque dur de votre PC).

Il est nécessaire de mettre des **guillemets** pour un chemin si le nom d'un des dossiers ou fichiers de ce chemin est trop long (plus de 8 caractères pour un fichier ou plus de 11 caractères pour un dossier) ou si un des noms possède un espace.

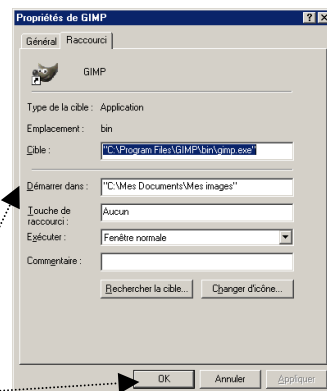
Lors de l'installation de Gimp, un **raccourci** est installé sur votre bureau pour lancer Gimp. Comme tous les raccourcis sous Windows, il possède certaines propriétés notamment celle de pouvoir spécifier le **dossier de démarrage** pour les ouvertures et enregistrements de fichiers. Le dossier indiqué par défaut, au démarrage de l'installation, n'est pas forcément celui dans lequel vous avez choisi d'enregistrer vos fichiers. Si tel est le cas, vous avez la possibilité de modifier le nom et le **chemin** du dossier de démarrage.

Mode opératoire :

- Visionner le nom du dossier de démarrage dans *The GIMP* : cliquer avec le bouton **droit** sur l'icône du programme *GIMP* placé sur le bureau.
- Un menu contextuel s'affiche à l'écran. Cliquer sur *Propriétés*.



- Une boîte de dialogue s'affiche à l'écran. Modifier, si nécessaire, le nom et le chemin du dossier de démarrage dans l'encadré *Démarrer dans*.
- Cliquer sur le bouton **OK**

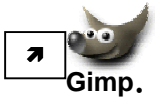


Remarque : Windows propose, par défaut, l'enregistrement de toutes les images dans le sous-dossier *Mes Images* du dossier *Mes Documents* de votre disque dur, identifié par **C:**

Si vous avez conservé ce dossier pour stocker vos images, le dossier de démarrage sera donc :

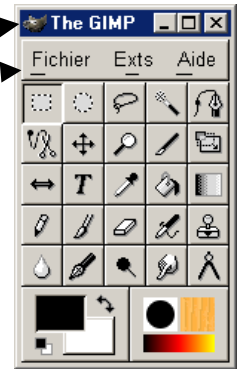
"C:\Mes Documents\Mes images"

Comment ouvrir un fichier image dans GIMP ?



- Ouvrir *The GIMP* en double-cliquant sur l'icône du programme **GIMP** placé sur le bureau

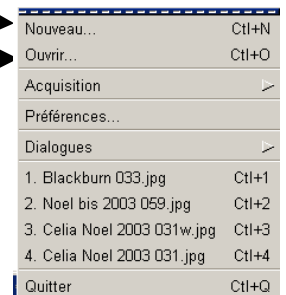
La fenêtre de la boîte à outils de *GIMP* s'affiche à l'écran



- Cliquer sur *Fichier*

Un menu s'affiche à l'écran

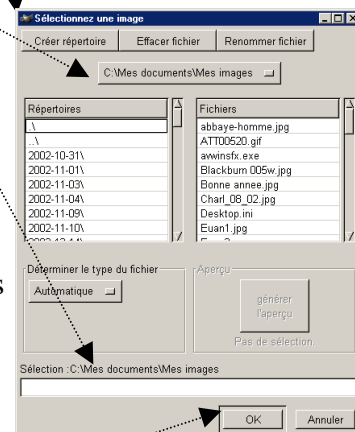
Cliquer sur *Ouvrir* dans ce menu affiché.



La fenêtre *Sélectionner une image* s'affiche à l'écran dans le dossier qui a été choisi comme dossier de démarrage.

Le chemin du dossier de démarrage apparaît sur la deuxième ligne de la fenêtre. Il figure aussi en bas de la fenêtre de l'encadré *Sélection* :

Pour cet exemple, le dossier de démarrage est : *Mes images* et le chemin du dossier de démarrage est *C:\Mes documents\Mes images*. Tous les fichiers enregistrés à la racine du dossier *Mes images* sont affichés dans le volet de droite.



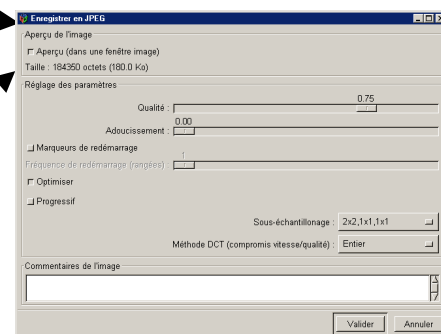
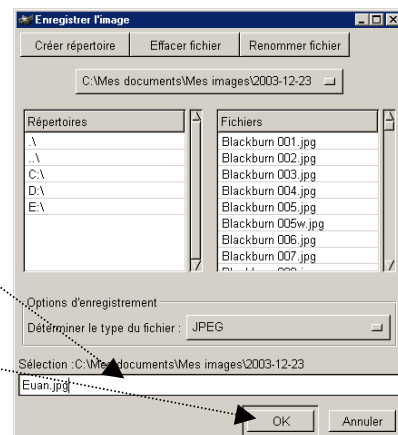
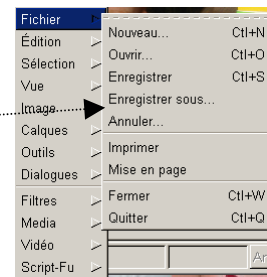
- Rechercher votre fichier à ouvrir. Si votre fichier ne se trouve pas dans la liste de droite, il y a deux possibilités :
 - Il est enregistré dans l'un des sous-dossiers de *Mes images* affichés dans le volet de gauche. Double-cliquer sur le dossier concerné : les fichiers qu'il contient s'affichent alors dans le volet de droite. L'invite de démarrage affiche le nouveau chemin. Sélectionner votre fichier à ouvrir.
 - Il est enregistré dans un **autre** dossier que celui du dossier de démarrage. Cliquer sur la ligne *../* pour descendre d'un niveau dans l'arborescence de votre disque dur et sélectionner le dossier contenant votre fichier.

- pour ouvrir un fichier : **3 possibilités** :
 - sélectionner le fichier par un clic sur le nom du fichier, puis cliquer sur le bouton OK.
 - double-cliquer sur le nom du fichier.
 - saisir quelques lettres du nom du fichier dans l'encadré : *Sélection* : (*chemin du dossier ouvert*), appuyer sur la touche *Tabulation*, GIMP complétera le nom.
- Le fichier s'affiche à l'écran dans une fenêtre *GIMP*. Remarquer la barre de titre avec le nom du fichier. Le pourcentage affiché correspond au pourcentage d'affichage du zoom. Pour le fichier ci-contre, le zoom est de 33 %.



Comment enregistrer un fichier dans *The GIMP* ?

- Cliquer avec le bouton **droit** sur l'image à enregistrer pour obtenir l'affichage d'un menu contextuel.
- Cliquer sur *Fichier, Enregistrer sous...*
- Dans la fenêtre *Enregistrer l'image* qui s'affiche, sélectionner le dossier d'enregistrement du fichier. Par défaut, *The GIMP* affiche le dossier dans lequel se trouvait l'image à l'ouverture.
- Modifier le chemin du dossier d'enregistrement si nécessaire (manipulations identiques à la recherche du dossier d'ouverture d'un fichier).
- Saisir un nom différent du fichier d'origine (pour en garder une copie)
- Saisir l'extension du fichier (le *type* ou *format de fichier*). Le format le plus courant est *.jpg*.
- Cliquer sur le bouton OK.
- Si vous avez choisi le type de fichier *JPEG*, *GIMP* affiche la fenêtre *Enregistrer en Jpeg*.
- Vous pouvez conserver les valeurs données par défaut pour la qualité de la compression et de l'adoucissement. Elles peuvent être modifiées en déplaçant le curseur. Plus le % de compression est grand, meilleure sera la qualité de l'image mais plus l'image sera volumineuse.
- *GIMP* affiche la taille de votre fichier ainsi modifié.
- Cliquer sur le bouton *Valider*



A SAVOIR :

Lorsque le nom du fichier est saisi avec son extension, *The GIMP* enregistre automatiquement le fichier dans le format spécifié par l'extension de nom. Par exemple, si *YeuxRouges.jpg* est saisi, le fichier sera enregistré avec le format JPEG.

The GIMP peut ouvrir et enregistrer de nombreux formats de fichiers. Pour visionner la liste des formats reconnus par *The GIMP*, cliquer sur le bouton *Par extension* dans la fenêtre *Enregistrer l'image*.

Il existe **trois formats** de fichiers qui sont spécifiques à *The GIMP*.

- Le premier est **XCF** qui correspond au format natif de *The GIMP*. Si votre image contient des calques, des canaux, des sélections ou des chemins multiples, vous devez enregistrer sous le format **XCF** pour éviter de perdre une partie de votre travail. Mais seul *GIMP* peut ouvrir des formats de fichiers **XCF**. Il faudra donc l'enregistrer dans un autre format pour pouvoir l'exporter dans une autre application.
- Le deuxième est **PAT** pour la sauvegarde des motifs d'image comme ceux disponibles dans la fenêtre de *Sélection de motifs*. A enregistrer dans le dossier *~/gimp/1.2/patterns*
- Le troisième est **GBR**. Il est utilisé pour créer des brosses comme celles disponibles dans la fenêtre de *Sélection du pinceau*. A enregistrer dans le dossier *~/gimp/1.2/brushes*.

